

| | | |
|---|--|---|
|  <p>_AGGLO_ Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p> | <p align="center">Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 5 Février 2024</p> <p align="center"><i>Rapporteur : Johann MITTELHAUSSER</i></p> | <p align="center">CA-DEL-2024- 004</p> |
|---|--|---|

Création et composition de la commission d'appel d'offre spécifique pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche de 60 berceaux à Morigny Champigny

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 5 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Raymond Mulard à Pussay, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ (suppléant de Frédéric GOUPIL), Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elisabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Maxime MARCELIN, Mehdi MEJERI, Tarik MEZIANE, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Daniel CIRET, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christèle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (58),

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU, Cyril ROSSELL, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KÉÏTA, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Maïram SY (8),

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Xavier GUIOMAR par procuration à Michaël MÉRIGOT, Sana AABIBOU par procuration à Nathalie PABOUDJIAN, Franck COENNE par procuration à Mehdi MEJERI, Franck MARLIN par procuration à Johann MITTELHAUSSER, Isabelle TRAN QUOC HUNG par procuration à Tarik MEZIANE, Angéline DARDENNE par procuration à Nicolas ANDRÉ, Guy CROSNIER par procuration à Jean PERTHUIS, Sabine LESPAGNOL par procuration à Huguette DENIS, Annie LEPAGE par procuration à Dominique LEROUX (9),

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Johann MITTELHAUSSER, Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-1 ainsi que D. 1414-1 et suivants,

VU le Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

VU la question à l'assemblée nationale (Question N° 30298) et la réponse apportée par Monsieur le Ministre de l'économie,

CONSIDÉRANT la volonté de créer une commission d'appel d'offres spécifique pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche municipale à Morigny-Champigny,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'élire les membres titulaires et les membres suppléants de cette commission d'appel d'offres spécifique,

CONSIDÉRANT que l'élection des membres titulaires et suppléants doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDÉRANT que l'élection des membres titulaires et suppléants doit avoir lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel, et que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

CONSIDÉRANT que les listes doivent comporter autant de noms de titulaires que de suppléants,

CONSIDÉRANT les modalités de dépôt des listes fixées par la délibération CA- DEL-2024-003 de ce jour,

CONSIDÉRANT les listes de candidats présentées par les différentes listes,

PROCÈDE aux opérations électorales au scrutin secret pour créer une Commission d'appel d'offres spécifique pour la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche de 60 berceaux à Morigny-Champigny et en élire ses membres titulaires et suppléants, suivant la liste présentée et composée de :

Liste A

Membres titulaires :

- Bernard DIONNET
- Nicolas ANDRÉ
- Michel ROULAND
- Sabine LESPAGNOL
- Guy DESMURS

Membres suppléants :

- Christèle DELOISON
- Huguette DENIS
- Michaël MÉRIGOT
- Dominique LEROUX
- Jean PERTHUIS

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AUX OPERATIONS ÉLECTORALES À BULLETIN SECRET,

Nombre de votants : 67

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 5

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 62

Majorité absolue : 32

DÉCIDE AVEC 62 VOIX POUR, 5 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE, de créer une Commission d'appel d'offres spécifique pour la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche de 60 berceaux à Morigny-Champigny

DÉCLARE ÉLUS AVEC 62 VOIX POUR les membres de la Commission d'appel d'offres spécifique pour la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche de 60 berceaux à Morigny-Champigny :

Membres titulaires :

- Bernard DIONNET
- Nicolas ANDRÉ
- Michel ROULAND
- Sabine LESPAGNOL
- Guy DESMURS

Membres suppléants :

- Christèle DELOISON
- Huguette DENIS
- Michaël MÉRIGOT
- Dominique LEROUX
- Jean PERTHUIS

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...